

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 OCTOBRE 2021
N°83/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN LE QUATRE OCTOBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G.

PROCURATION : ABRAHAM-MOREL A. à VITINGER G., ARRAR P. à CHAUMONT L., CHABANY S. à DIETRICH F., MOLLARD N. à RIOU M., PROCACCI T. à BARET E.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Yves BOFELLI est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**MARCHE – AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE MARCHE POUR
VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Monsieur Francis DIETRICH, Maire, rappelle au Conseil le projet de fourniture, travaux et maintenance d'un système de vidéo protection sur le territoire de la commune de CHAMP SUR DRAC.

Suite à une consultation la réception des offres a eu lieu le 09 juillet 2021, et une seule entreprise a répondu au marché : SERFIM T.I.C SAS, 2 Chemin du Génie – BP 83 – 69 633 VENISSIEUX CEDEX

Considérant l'analyse de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ACTIV INGENIERIE, le candidat retenu est :

- SERFIM T.I.C SAS, 2 Chemin du Génie – BP 83 – 69 633 VENISSIEUX CEDEX, pour un montant de 159 944.49 € H.T. soit 191 933.39 € TTC.

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 26 du code des marchés publics.

Le montant total du marché de fourniture, travaux et maintenance étant supérieur à sa délégation de signature, le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer les pièces du marché.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE (F. DEUTSCH – J.M. GRENIER – N. MOLLARD – M. RIOU)

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché précité avec l'entreprise :

- SERFIM T.I.C SAS, 2 Chemin du Génie – BP 83 – 69 633 VENISSIEUX CEDEX, pour un montant de 159 944.49 € H.T. soit 191 933.39 € TTC.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 5 octobre 2021

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

